



Il se peut qu'un homme hirsute, couvert de poussière et refoulé aux portes, jure par Allah [que telle chose se produira ou que telle autre ne se produira pas] et qu'Allah le délie de son serment.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Il se peut qu'un homme hirsute, couvert de poussière et refoulé aux portes, jure par Allah [que telle chose se produira ou que telle autre ne se produira pas] et qu'Allah le délie de son serment. »

[Authentique.] [Rapporté par Muslim.]

« Il se peut qu'un homme hirsute, couvert de poussière et refoulé aux portes, jure par Allah [que telle chose se produira ou que telle autre ne se produira pas] et qu'Allah le délie de son serment. » - « hirsute » : C'est une description de ses cheveux, et ceux-ci sont ébouriffés car il ne possède rien pour les oindre ou les peigner. En fait, il ne fait pas attention à son aspect physique. - « Couvert de poussière » : C'est-à-dire : son teint et ses vêtements sont poussiéreux car il est extrêmement pauvre. - « Refoulé aux portes » : C'est-à-dire : il n'occupe pas de rang social [dans la société]. Lorsqu'il se rend chez les gens et qu'il leur demande la permission d'entrer chez eux, ils le repoussent et lui claquent la porte au nez. En somme, ils le refoulent car il n'a aucune valeur à leurs yeux, mais auprès d'Allah il possède une grande valeur. La preuve en est que s'il jurait par Allah, Il le délierait de son serment. S'il disait : « Par Allah ! Ce n'est pas comme cela, ça ne sera pas ainsi. Par Allah ! Si c'est ainsi que cela doit se passer alors cela se produira ! ». En fait, s'il jurait par Allah, Il le délierait de son juron étant donné sa noblesse auprès de Lui, à Lui la Puissance et la Grandeur. En effet, dans ce cas précis, la balance est la piété envers Allah, Exalté soit-Il, comme évoqué dans Sa parole : { (Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est certes le plus pieux.) } [Coran : 48/13] Par conséquent, celui qui est le plus pieux envers Allah, sera le plus noble auprès de Lui. Allah lui facilitera ses affaires, lui exaucera ses invocations, lui enlèvera son mal et le déliera de son serment. Cependant, celui qui fait un vœu - en jurant au nom d'Allah - ne doit pas jurer pour opprimer quelqu'un car il ne pourra jamais contraindre et défier Allah dans Son royaume. Au contraire, s'il jure, c'est au nom d'Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, pour des choses permises religieusement et qui Le satisfont, tout en ayant une totale confiance en Lui.

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY

